

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Commune de Gelos

Décision n°4 du conseil municipal du sept juin deux mil vingt-deux

Le sept juin deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 16

Nombre de conseillers votants : 24

Date de la convocation : 01/06/2022

Date d'affichage : 9/06/2022

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Mme Gouvet	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Mme Barat-Touig	
CROVELLA	Loïc		X	M Mora	
ROUZIERES	Nicole		X	M Leydert	
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine				X
CHARPENTIER	Hélène				X
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire		X	M Salat	
BOONE	Emmanuelle		X	M Lалуcaa	
FONTENIER	Jessica		X	Mme Marquet	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X		
AUGUSTO	Alain		X	Mme Casenave dit Milhet	

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M. Allal est candidat(e)

M. Allal est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*

Décision(s)

Décision n°4 : Demande de fonds de concours à la CAPBP pour le projet de restructuration et extension du groupe scolaire du Hameau

- Vu la délibération 2020-10, du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, donnant délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur, Etat, Région Département ou toute autre structure ou personne, dans le cadre de projets d'investissement ou de fonctionnement, l'attribution de subventions.
- Vu l'article L5216-5 VI du CGCT, prévoyant que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
- Considérant que la ville de Gelos mène un projet de « restructuration et extension du groupe scolaire du Hameau ».
- Considérant que cette opération est éligible au Fonds de concours de la CAPBP.
- Considérant que ce projet présente pour un coût global de 2 795 059.55€ HT.

Le Maire de la Commune de Gelos a sollicité la Communauté d'agglomération pour un fond de concours à hauteur de 25% du coût prévisionnel des travaux (2 430 341.55€).

Le plan de financement proposé sera donc le suivant :

- DETR 622 135€
- DSIL 439 219€
- Appel à projet du Conseil Départemental 247 000€
- Fond de concours de CAPBP 607 785€
- Autofinancement 878 920.55€

La présente décision sera affichée en mairie, portée au registre des délibérations et une ampliation sera transmise au Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, 07/06/2022

Le Maire,

Pascal MORA

